

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2014

PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET INDIVIDUALISATION DES PEINES - (N° 1413)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL172

présenté par
M. Raimbourg, rapporteur

ARTICLE 11

A l'alinéa 14, après le mot : "abrogé", supprimer la fin de l'alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.